

VOYAGE D'ÉTUDE

TERRITOIRES & VIEILLISSEMENT

18, 19 ET 20 JUIN 2024

an
ct action
cœur de ville

an
ct petites villes
de demain

PÉRIGUEUX



LIBOURNE



VALENCE-EN-POITOU



ORGANISÉ PAR



Affilié au



Réseau Mondial de l'OMS
des Villes et des Communautés
Amies des Aînés

AVEC LE SOUTIEN


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

an
ct

agence nationale
de la cohésion
des territoires

VOYAGE D'ÉTUDE TERRITOIRES & VIEILLISSEMENT

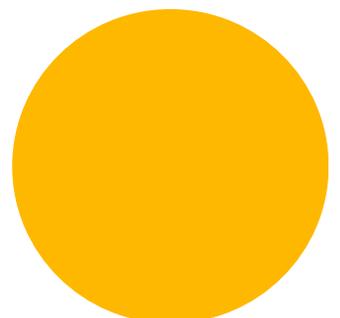
Dans le cadre son partenariat avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires, le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés organise un voyage d'étude au sein de territoires lauréats des programmes "Action Coeur de Ville" (ACV) et "Petites Villes de Demain" (PVD).



L'objectif est de **favoriser les échanges d'expériences**, **d'alimenter la réflexion** autour des **enjeux d'adaptation du territoire au vieillissement** de la population et de **valoriser les initiatives locales**.

Ce voyage d'étude est l'occasion de **découvrir les dynamiques territoriales** à travers la visite de différents sites et la présentation de projets :

- réhabilitation-restructuration de l'habitat en centre-ville ;
- développement culturel et commercial ;
- accessibilité et mobilité urbaine ;
- mise en valeur et aménagement de l'espace public ;
- accès aux équipements et aux services publics...



VOYAGE D'ÉTUDE

TERRITOIRES & VIEILLISSEMENT

INFORMATIONS PRATIQUES



Dates :

18, 19 et 20 juin 2024



Territoires :

Libourne (33), Périgueux (24), Valence-en-Poitou (86)



Publics :

Les professionnels et élus des collectivités lauréats des programmes ACV et PVD sont prioritaires.



Tarifs :

- **150€ pour les collectivités ACV et PVD**
- **350€ pour les collectivités adhérentes du RFVAA**
- **500€ pour les collectivités non-adhérentes**

Le coût de l'inscription comprend : 2 nuits : 18 au 19.06 et 19 au 20.06 / les repas / les transferts - trajets internes au voyage d'étude / les contenus pédagogiques.

Reste à votre charge :

- *le trajet aller : de votre domicile jusqu'à Périgueux (18 juin)*
- *le trajet retour : gare SNCF de Poitiers à votre domicile (20 juin).*

RENSEIGNEMENTS

RÉSEAU FRANCOPHONE DES VILLES AMIES DES AÎNÉS

Floria FINOT, Responsable de la communication et de l'événementiel

Guillaume MOISSÉ, Responsable du Parcours de l'adhérent

evenements@rfvaa.com - 03.45.18.23.20



VOYAGE D'ÉTUDE

TERRITOIRES & VIEILLISSEMENT

SITUATION GÉOGRAPHIQUE :
RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE



18 juin
Périgueux



19 juin
Libourne



20 juin
Valence-en-Poitou



VOYAGE D'ÉTUDE TERRITOIRES & VIEILLISSEMENT

18, 19 ET 20 JUIN 2024

➤ BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner par mail pour le 17 mai 2024 (evenements@rfvaa.com)

Renseignements : 03.45.18.23.20

NOM / Prénom :

Collectivité - Structure :

Fonction :

Adresse de facturation :

Téléphone :

E-mail :

E-mail de la personne chargée du suivi administratif / financier de l'inscription :

COÛT DE L'INSCRIPTION

(2 nuits / les repas / les transferts du 18 au 20 juin / les contenus pédagogiques.)

- Collectivités ACV et PVD : 150€
- Collectivités adhérentes RFVAA : 350€ (selon les disponibilités)
- Collectivités non-adhérentes : 500€ (selon les disponibilités)

RÈGLEMENT

Je règle par chèque à l'ordre du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés

(À adresser à l'adresse suivante : Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés – 1 Avenue Garibaldi - 21000 Dijon - et je désire recevoir une facture.

Je règle par mandat administratif à la réception de la facture. Il est indispensable d'indiquer la référence qui figurera sur la facture.

Je règle par virement bancaire.

Domiciliation : Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté BIC : CEPFRPP213

Identification du compte pour une utilisation nationale : I2135 00300 08001301947 60

Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN) : FR 76 I213 5003 0008 0013 0194 760

Intitulé du compte : Réseau Francophone Villes Amies des Aînés

CONDITIONS D'ANNULATION

L'annulation du voyage par le participant entraîne la facturation par le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés de frais d'annulation figurant ci-après, sauf en cas de force majeure défini par la loi. Le montant des frais d'annulation est calculé comme suit :

- A plus de 31 jours avant la date de départ : 25% du montant total TTC
- Entre 30 jours et 16 jours avant le départ : 50% du prix total TTC
- Entre 15 jours et 7 jours du départ : 70% du prix total TTC
- Entre 6 jours et le jour du départ : 100% du prix total TTC